

Commune de Sandweiler											
n° Ges: <i>reçu le</i>											
dt: 31 OCT. 2024											
B	CE	SA	ST	RP	IC	RH	RE	PO	SC		
BN	CC	HL	LS	NP	RC	RG	SI	SM	SS		
TD	WA	WI	RJ	PG							



sandweiler@csv.lu

Administration communale de Sandweiler
 A l'attention de Madame la Bourgmestre
 18, rue Principale
 L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 31 octobre 2024

Concerne : Points à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 05.11.2024

Madame la Bourgmestre,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer les points suivants à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 05 novembre 2024:

Point 1 pour la séance non publique:

Questions non publiques des conseillers communaux.

Point 2:

Discussion et vote: Réinstallation d'un poteau anti-circulation rabattable à l'entrée du chemin entre le bâtiment de la mairie et la bâtiment 16, rue Principale avec note à tous les porteurs de clés d'accès de devoir remettre à la verticale le poteau à chaque passage.

Le concept «Séchere Schoulwee», élaboré en collaboration avec la commission scolaire et l'association des parents d'élèves de la commune de Sandweiler, a été mis en œuvre pour la rentrée scolaire 2020/2021.

En tenant compte des résultats d'une enquête réalisée auprès des élèves et des parents, les chemins domicile-école ont été réorganisés dans toute la commune. Le chemin en discussion fait partie du «séchere Schoulwee».

En plus ce chemin est utilisé par un grand nombre de piétons.

Après avoir enlevé le poteau à l'entrée du chemin, le jour même de la rentrée scolaire, une voiture à été observée garée à l'entrée de ce chemin et cette entrée est maintenant régulièrement utilisée par divers automobilistes pour faire demi-tour mettant en danger l'ensemble des piétons et plus spécialement les enfants se rendant à l'école.

En outre, certains conducteurs ont récemment été observés en train d'emprunter cette voie par erreur.

Flyer «Séchere Schoulwee» en annexe.



JCA

Point 3:

Information et discussion à propos des baux emphytéotiques pour les zones industrielles de Rolach et Schaedhaff.

Est-ce que le collège échevinal a procédé à une réévaluation des baux emphytéotiques pour les zones industrielles de Rolach et Schaedhaff?

Quelle est la base de cette évaluation? Serait-il possible d'obtenir les explications nécessaires? Quel est le montant de la redevance par hectare et par an?

La décision prise par le collège échevinal a-t-elle été prise en accord avec les entreprises concernées, comme stipulé dans le bail?

Combien d'années se sont écoulées depuis le recalcul de la redevance?

Nous aimerions avoir les montants exacts demandés par le collège échevinal aux différentes entreprises.

Pourquoi aucune discussion a été lieu au conseil communal, sachant que le conseil communal a voté en date du 24.03.2016 un nouveau contrat type prévoyant une revalorisation des terrains des zones industrielles Schaedhaff et Rolach (vote: 8 pour / 2 abstentions)?

Au mois de mai 2024, le contrat de bail de l'entreprise Mathis Probst est arrivé à échéance, c'est pourquoi nous souhaitons connaître la position du collège échevinal sur ce dossier.

Est-ce que le collège l'échevinal envisageait d'acheter le hall à l'entreprise Mathis Probst dans un premier temps?

Le bâtiment a-t-il été évalué par un expert agréé? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de compromis?

Est-ce que l'entreprise doit verser une somme fixe à la commune chaque jour où elle ne dispose plus d'un contrat? Comment a-t-on déterminé ce montant? De quel montant est-il question à ce jour?

Le collège échevinal a-t-il demandé au propriétaire de l'entreprise de démolir le bâtiment existant? Si tel est le cas, pourquoi?

D'après nos informations, un huissier de justice mandaté par la commune s'est présenté à l'entreprise en question. Quelle était la raison?

Le collège échevinal a-t-il essayé de trouver une solution de commun accord qui serait dans l'intérêt de la commune et de l'entreprise à un moment donné?

Point 4:

Discussion et vote: Engagement de l'administration communale afin de devenir partenaire de la stratégie «Commune Sans Tabac».

Les conseillers soussignés demandent à ce que l'administration communale s'engage à devenir partenaire de la stratégie «Commune Sans Tabac» initiée par la «Fondation Cancer»



[Handwritten signature]

avec comme objectif de recevoir le label «Bronze» avant fin 2025, label «Argent» avant fin 2026 et le label «Or» pour la fin 2027.

Pour plus d'informations:

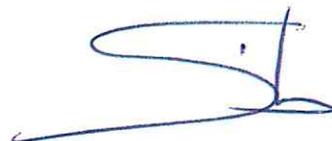
<https://www.generationsanstabac.lu/agir-en-tant-que-commune>



Romain DUMONG
Conseiller



Jean LEMMER
Conseiller



Simone MASSARD-STITZ
Conseillère

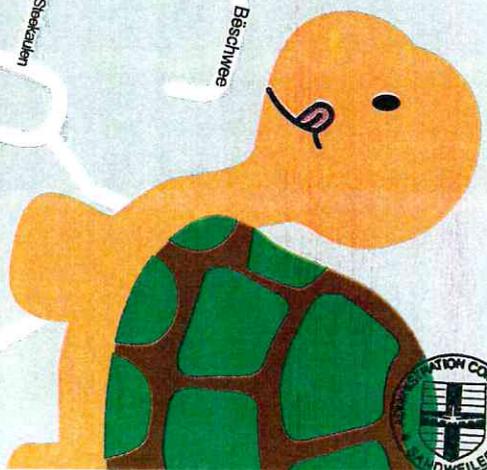




DE SÉCHERE SCHULWEE MAM SANDY



Sandweiler



MAM SANDY SCHNAPS DE SÈCHÈRE



Liebe Eltern, liebe Kinder,

Zusammen mit der Elternvereinigung und der Schulkommission der Gemeinde Sandweiler wurde ein Schulwegkonzept erstellt, welches für den Schulanfang im Herbst 2020 umgesetzt wird. Das Konzept sieht eine Reihe zusätzlicher Sicherungsmaßnahmen auf dem Schulweg der Kinder vor: Unser Berücksichtigung der Ergebnisse einer Umfrage unter Schülern und Eltern, werden die Wege zur Schule in der ganzen Gemeinde reorganisiert und entsprechende Fußgängerstreifen speziell ausgewiesen (auf dem Schulweg wird das Schulweglogo "SANDY" auf dem Gehweg aufgetragen).

Die Gemeindeverwaltung rät den Eltern, ihre Kinder bereits in jungen Jahren daran zu gewöhnen, falls möglich, zu Fuß oder mit dem Fahrrad zur Schule zu kommen. Die Hauptschulwege wurden anhand der Wohnorte der Kinder festgelegt und sind in den beiliegenden Plänen dargestellt.

Wir danken Ihnen für Ihre wertvolle Mitarbeit!

Der Schöffenrat

DE SÈCHÈRE SCHOUWEE



Um eine maximale Sicherheit der Schüler auf dem Schulweg zu gewährleisten, wurde ein Schulwegkonzept erstellt. Dabei wird das Schulweglogo "SANDY" bei den betreffenden Fußgängerüberwegen aufgebracht. Die Hauptwege zur Schule wurden aufgrund des Wohnortes der Kinder definiert (siehe Pläne).

Ziel des Konzeptes "Sêchere Schouwee" ist es, die Schüler (und Eltern) dazu zu bewegen, zu Fuß in die Schule zu gehen, um die Anzahl der Fahrzeuge im Bereich der Grundschule zu verringern. In der Tat entstehen oft gefährliche Situationen aufgrund der hohen Anzahl von PKWs, auf dem Schulgelände was ein allgemeines Gefühl der Unsicherheit sowohl bei Eltern als auch bei Schülern aufkommen lässt.

Um Unfälle zu vermeiden, sind folgende allgemeine Regeln zu beachten:

- der Bürgersteig ist der einzige geschützte Bereich für Fußgänger;
- man sollte wenn möglich immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs gehen, d.h. auf der Seite entlang der Häuser und Gärten;
- wenn kein Bürgersteig vorhanden ist, muss man die linke Straßenseite benutzen;
- es ist immer sicherer die Straße an Stellen zu überqueren, die durch Ampeln und/oder Zebrastreifen gesichert sind;
- wenn das Kind die Straße in einem ungeschützten Bereich überquert, muss es unbedingt die üblichen Sicherheitsregeln befolgen: zuerst aufmerksam nach links schauen, dann nach rechts und erst dann die Straße überqueren, wenn kein Fahrzeug in Sicht ist.

SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En vue de garantir une sécurité maximale des élèves sur leur chemin de l'école, un plan de déplacement vers l'école a été élaboré et le logo "SANDY" sera appliqué sur le trottoir à hauteur des passages pour piétons respectifs. Les chemins principaux vers l'école ont été définis sur base des lieux de résidence des enfants.

L'objectif du concept "Sêchere Schouwee" vise à motiver un maximum d'élèves (et de parents) de se rendre à pied à l'école afin de réduire le nombre de voitures dans l'enceinte de l'école. En effet, en raison du nombre de voitures circulant sur le campus scolaire, des situations dangereuses se produisant fréquemment, créent ainsi un sentiment d'insécurité à la fois chez les élèves et chez les parents.

Afin de minimiser le risque d'accidents, les règles générales ci-dessous sont à observer:

- le trottoir est la seule zone sécurisée pour piétons;
- dans la mesure du possible il faudra emprunter le côté le plus sûr du trottoir, c'est-à-dire celui du côté des maisons et des jardins;
- en l'absence d'un trottoir, il faut toujours emprunter le côté gauche de la rue;
- lorsqu'il le plus sûr de traverser la rue est au niveau des feux de signalisation et/ou du passage pour piétons;
- si l'enfant doit traverser la rue à un endroit non protégé, il est impératif qu'il se conforme aux règles de sécurité habituelles: regarder attentivement à gauche, puis à droite et ne traverser la rue que si aucune voiture n'est en vue.

Dear parents, dear children,

The "Sêchere Schouwee" concept, developed in cooperation with the school board and the parents' association of the municipality of Sandweiler, will be implemented for the start of the school year 2020/2021. The concept will be accompanied by a number of new measures to make pupils feel safe on their way to school. Taking into account the results of a survey of pupils and parents, the home-to-school routes will be reorganised throughout the commune. The relevant pedestrian crossings will also be indicated as intended routes to school by marking the footprints with the school's logo "SANDY".

The municipal administration recommends that parents prepare their children, if possible from an early age, to walk or cycle to the school. The main routes to the school have been defined according to the children's place of residence and are shown on the attached maps.

We thank you for your valuable collaboration.

The Mayor and the Council of Aldermen

THE SAVE WAY TO SCHOOL

In order to ensure maximum safety for pupils on their way to school, a school route plan has been developed and the school logo "SANDY" will be applied to the footpath at the respective pedestrian crossings. The main routes to the school have been defined on the basis of the children's places of residence.

The aim of the "Sêchere Schouwee" concept is to motivate as many pupils (and parents) as possible to walk to school, in order to reduce the number of cars on the school premises. In fact, dangerous situations often arise due to the high number of cars on the school grounds, which create a general feeling of insecurity among both parents and students.

In order to minimize the risk of accidents, the following general rules should be observed:

- the footpath is the only safe area for pedestrians;
- Whenever possible, the safest side of the footpath should be used, i.e. the side facing the houses and gardens;
- if there is no pedestrian path, always use the left side of the street; the safest place to cross the street is at the traffic lights and/or the pedestrian crossing;
- if the child has to cross the street in an unprotected area, it is imperative that the child follows the usual safety rules: look carefully to the left and then to the right and cross the street only if no car is in sight.

Chers parents, chers enfants,

Le concept "Sêchere Schouwee", élaboré en collaboration avec la commission scolaire et l'association des parents d'élèves du territoire de Sandweiler, sera mis en œuvre pour la rentrée scolaire 2020/2021. Le concept sera accompagné d'un nombre de nouvelles mesures de sécurisation des élèves sur leur chemin vers l'école. En tenant compte des résultats d'une enquête réalisée auprès des élèves et des parents, les chemins domicile-école seront réorganisés dans toute la commune et les passages pour piétons concernés signalés comme tels sur le chemin vers l'école, le logo "SANDY" sera marqué sur le trottoir.

L'administration communale recommande aux parents de préparer leurs enfants, si possible dès le bas âge, à venir à pied ou à vélo à l'école. Les chemins principaux vers l'école ont été définis en fonction des lieux de résidence des enfants et sont reproduits sur les plans annexés.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Le Collège des Bourgmestres et Echevins